

Réunion de la cellule de pilotage du Fonds d'investissement social

13 octobre 2009

1 Activité partielle : audition du groupe d'experts missionné par le Fiso

Audition des trois personnalités choisies pour la mission confiée le 6 juillet par la Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Secrétaire d'Etat en charge de l'emploi, afin de stimuler et faciliter la montée en charge du dispositif nouveau de l'APLD, activité partielle de longue durée, qui est cofinancé par l'Etat et l'Unedic dans des conditions précisées par la convention Etat-Unedic du 1^{er} mai 2009. L'Unedic a prévu une participation de 150 M€ pour ce dispositif. Cette participation couvre les conventions APLD signées avant le 31 décembre 2009, nombre d'entre elles continuant d'être exécutées en 2010. Cette mission est composée de Sylvie Brunet, DRH d'ONET, Philippe Dorge, directeur des affaires sociales de PSA, Jean-Pierre Geneslay, directeur général de Révillon Chocolatier. L'IGAS assure une fonction d'animation de la réflexion et des échanges au sein du groupe (Marc Biehler, inspecteur général). Le groupe a fait part de ses premiers constats et propositions sur les modalités de mise en œuvre du dispositif d'APLD ; sur l'articulation du dispositif avec la formation et l'identification des obstacles rencontrés ; sur la bonne application de l'APLD à l'ensemble des branches ou secteurs concernés, notamment dans les entreprises de service et le PME.

2 Accord Etat-FUP : audition des responsables du FUP

L'audition de B. Abeillé, Directeur général du Fonds unique de péréquation, qui présentait un point d'étape sur la mise en œuvre de l'accord-cadre Etat-FUP, signé le 21 avril 2009 entre le FUP et le secrétaire d'Etat à l'emploi. Cet accord définit les modalités de participation de l'Etat, notamment à travers l'intervention du FSE, du FUP au développement d'actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle afin de permettre aux salariés ou aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'actions de formation adaptées à leur situation. Il s'agit en particulier des salariés les plus exposés à la perte de leur emploi (76 M€ pour 15 000 salariés concernés), de salariés formés pendant des périodes de chômage partiel (54 M€ pour 30 000 salariés) et des bénéficiaires de la convention de reclassement personnalisés (70 M€ pour 60 000 bénéficiaires). La quasi-totalité des Fonds prévus par l'accord a été programmée à ce jour et 26 M€ ont été effectivement dépensés en faveur de dossiers d'entreprises présentés par les OPCA. La mobilisation des fonds prévus pour la formation des bénéficiaires de la CRP est en cours avec l'aide du réseau de Pôle emploi.